



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 16 mars 2022

Date convocation :
09 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 15

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chave Natalia, Bayle Corinne, Corralès Stéphanie, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx Michèle, Fournier François.

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Jouvry Olivier

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent (23.02.2022). Après lecture du PV et signatures par les membres du Conseil, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1.Cadre de partenariat entre la Commune et les associations Roaixoises

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de cadre de partenariat entre la commune et les associations Roaixoises.

Ce cadre de partenariat a pour objet de fixer le cadre des textes en vigueur et dans l'intérêt des parties concernées, les modalités d'application des différents types de relations entre la commune et les associations de Roaix, et ce dans un souci d'équité, de clarté et d'efficacité.

La commune de Roaix affiche son intention de soutenir les associations et leurs projets dans un esprit de transparence, d'équité et d'efficacité, en veillant au strict respect des textes de loi relatifs à la transparence de la vie publique :

-**Transparence** afin que les règles soient connues de tous dans l'attribution des aides apportées par la commune aux associations : subventions, aides matérielles, mise à disposition du personnel communal, etc...

-**Equité** afin que chaque association soit sur la même ligne de départ avec les mêmes chances de recevoir le soutien de la commune, soutien attribué selon des critères objectifs précis : intérêt général, utilité sociale, implication des bénévoles, bonne gestion de l'association, etc...

-**Efficacité** afin que chaque euro dépensé, dans un contexte de financement public restreint, soit utile au plus grand nombre et contribue activement au développement de la commune et à son image.

Pour cela, il apparaît aujourd'hui nécessaire de davantage formaliser les relations entre la municipalité et les acteurs associatifs par la création d'un « cadre de partenariat » régissant les engagements, droits et devoirs de chacun.

Le cadre de partenariat est l'outil de référence qui régit les relations entre les associations et la collectivité locale. Il concerne toutes les associations Roaixoises déclarées en Préfecture du département et régies par la Loi de 1901 dont les caractéristiques sont :

-D'être des structures juridiques régulièrement constituées à but non lucratif.

-D'avoir un projet d'activité qui participe pleinement à la création et au développement du lien social et civique entre bénévoles et adhérents.

A titre exceptionnel, il peut aussi concerner des associations non Roaixoises œuvrant sur la commune et n'entrant pas en concurrence avec une association déjà présente à Roaix.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en place de ce cadre de partenariat entre la commune et les associations Roaixoises.

Après correction et prise en compte des remarques, le document « Cadre de partenariat entre la commune et les associations Roaixoises est soumis au vote. Deux élus évoquent le fait que les associations n'ont pas été invitées à la rédaction du document, ce qui est dommage pour un partenariat. M. le Maire rappelle qu'il rencontrera avec le groupe de travail concerné tous les présidents d'associations pour présenter ce document.

Le Conseil Municipal approuve le cadre de partenariat par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 Approbation Comptes de Gestion 2021 Commune et Assainissement

Le Maire présente les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

Considérant les opérations régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Délibère et décide par 15 voix pour que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes) par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 Approbation Comptes Administratifs 2021 Commune et Assainissement

Le seize mars deux mil vingt-deux, réunis sous la présidence de Madame Amélie Nevet-Mouttet, Première adjointe, le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Durand Laurent, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve les comptes administratifs tels que présentés ci-dessous, par 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur le Maire est sorti au moment du vote)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		167 850,65	22 578,55		22 578,55	167 850,65
Opérations de l'exercice	428 271,92	502 291,38	252 896,71	152 178,32	681 168,63	654 469,70
TOTAUX	428 271,92	670 142,03	275 475,26	152 178,32	703 747,18	822 320,35
Résultat de clôture		241 870,11	123 296,94		123 296,94	241 870,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	428 271,92	670 142,03	275 475,26	152 178,32	703 747,18	822 320,35
Résultats définitifs		241 870,11	123 296,84		123 296,94	241 870,11

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 342,66		59 876,16		61 218,82	
Opérations de l'exercice	37 609,95	77 866,97	324 553,77	410 985,38	362 163,72	488 852,35
TOTAUX	38 952,61	77 866,97	384 429,93	410 985,38	423 382,54	488 852,35
Résultat de clôture		38 914,36		26 555,45		65 469,81
TOTAUX CUMULES	38 952,61	77 866,97	384 429,93	410 985,38	423 382,54	488 852,35
Résultats définitifs		38 914,36		26 555,45		65 469,81

4. Affectation de résultats 2021 Commune

Après avoir entendu le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Laurent Durand, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	241 870.11
Résultat de l'exercice A : Recettes - dépenses	74 019.46
Excédent de fonctionnement reporté	167 850.65

Solde d'exécution de l'investissement	- 123 296.94
Solde d'exécution de l'exercice D : Recette-Dépenses	- 100 718.39
Résultat antérieur E	- 22 578.55
Solde des restes à réaliser	

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement	123 296.94
Affectation complémentaire en réserve	0
Report excédentaire en fonctionnement	118 573.17

5. Affectation de résultats 2021 Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Laurent Durand, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	38 914.36
Résultat de l'exercice A : Recettes – dépenses	40 257.02
Excédent de fonctionnement reporté	-1 342.66

Solde d'exécution de l'investissement	26 555.45
Solde d'exécution de l'exercice D : Recette-Dépenses	86 431.61
Résultat antérieur	-59 876.16

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement	0
Affectation complémentaire en réserve	0
Report excédentaire en fonctionnement	

6. Modification de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à 2113-8

Vu la délibération du conseil municipal n°2021 D 47 du 07 juillet 2021 approuvant la convention constitutive du groupement de commande laquelle ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et de désigner la Ville de Vaison-la-Romaine comme coordonnateur, chargé notamment de procéder à la gestion de la consultation.

Considérant la nécessité d'adapter le fonctionnement du groupement pour tenir compte des contraintes du marché liées à une augmentation significative du prix de l'électricité.

Considérant le désistement de six membres qui n'ont plus souhaité adhérer, le groupement de commandes est désormais constitué de treize membres : la Ville de BOLLENE, le C.C.A.S de la Ville de BOLLENE, les communes de LAPALUD, VAISON-LA-ROMAINE, LAGARDE PAREOL, ROAIX, ENTRECHAUX, SEGURET, CRESTET, FAUCON, LA MOTTE DU RHONE, SERIGNAN DU COMTAT et la Communauté de Communes Rhône lez Provence. La mise en place de ce groupement nécessite la modification de la convention constitutive dont le projet est joint en annexe de la présente délibération. Parmi les principaux changements, il s'agira pour le coordonnateur de signer l'acte d'engagement commun au groupement. Aussi, après le lancement de l'appel d'offre, un membre pourra quitter le groupement comme précisé à l'article 8. De la même façon, un membre pourra signifier qu'il ne participera pas à un marché subséquent mais se réserver néanmoins la faculté de participer au marché suivant.

Considérant la consultation du marché 03/10-21 pour la fourniture d'électricité, la proposition du Cabinet SERGIE, 447, avenue Jean Prouvé – 30900 NIMES, a été retenue en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, pour une prestation s'élevant à 13 764.00 € TTC.

La Ville de Vaison-la-Romaine règlera la totalité de la prestation et refacturera le montant réparti équitablement sur les treize membres du groupement, avec un mode de répartition basé sur les consommations de l'année N-1 de chacun des membres (joint en annexe de la présente délibération).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget en cours, aux Nature et Fonction correspondantes.

Le Conseil municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire délibère et décide à l'UNANIMITE d'approuver la convention de constitution d'un groupement de commandes composé de treize membres correspondant aux missions énoncées à l'article 2.2 de la convention.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes modifiée,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement commun au groupement,

D'autoriser Monsieur le Maire à accepter la prise de charge de la quote-part des honoraires de l'AMO refacturée par la commune de Vaison-la-Romaine, pour un montant de **256.68 € TTC**

Questions diverses :

1. Permanences électorales

Monsieur le Maire complète la liste des permanences pour le premier et second tour des élections présidentielles. Un créneau reste à pourvoir, un extérieur sera sollicité. Le tableau sera envoyé à tous les conseillers.

2. Dons pour l'Ukraine

L'appel aux dons pour l'Ukraine a bien fonctionné, les Roaixois a été généreux et se sont mobilisés. Monsieur le Maire remercie les conseillers qui sont venus tenir les permanences. Ne prenant plus les vêtements, la mairie garde ces dons pour une autre association locale à définir.

3 Aménagement Rond-point/Bâtiment poste/Points de collecte OM

Pour l'aménagement du rond-point du village, une entreprise a envoyé un devis sur les 4 sollicitées. C'est l'entreprise Roaixoise Les Artisans du Jardin qui a été retenue. Le devis est de 5646 euros. Nous pourrions recevoir des aides à hauteur de 80% maximum. Les travaux débiteront normalement au printemps.

4 Achat camion pour service technique municipal

Monsieur le Maire a établi des devis pour l'achat d'un nouveau camion pour l'équipe d'entretien, l'ancien arrivant en fin de vie. Nous retenons le concessionnaire Citroën qui offre le meilleur prix, 29 000 € ainsi que les meilleurs avantages (garanti, prêt, travaux pris en charge sur l'ancien camion pendant le délai de livraison de 6 mois...). Un prêt a été contracté de 511€/ mois sur 5 ans avec extension de garanti et entretien inclus, accepté à l'unanimité.

5 Bâtiment ancienne poste/Points collecte ordures ménagères

Nous allons lancer une étude pour les travaux concernant l'ancienne poste. Le bureau d'étude Soliha a été sollicité. Le groupe de travail se réunira le 23 mars. L'emplacement et l'organisation des points de collecte des ordures ménagères seront aussi discutés.

6 Renouvellement contrat Agent technique

Le contrat de Charles Gratier, agent technique est reconduit pour 6 mois selon les nouvelles règles en vigueur.

FIN DE SEANCE 20H10